Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 24 Safar 1443
01 Octobre 2021

N° 88

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2204**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2209**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions..... **2213**
Homologation de résolutions **2214**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2214**
Avis aux créanciers..... **2218**
Convocations
Sociétés anonymes **2219**
Divers
Avis au public..... **2221**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE CIL SICAR

Société anonyme

Au capital social de 2.000 000 D

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis

ID : 1138055 G

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 septembre 2021, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi, le 20 septembre 2021, quittance n°63163, enregistrement n° 21503762, et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 22/9/2021, dossier n°202193171, il a été décidé ce qui suit :

1. Réduction du capital social de 950.000 DT pour le ramener de 2.000.000 DT à 1.050.000 DT et ce par voie d'annulation d'actions avec remboursement en numéraire aux actionnaires proportionnellement à leurs participations et avec ajustements des rompus;

2. Modification de l'article 6 des statuts;

3. Diverses questions.

2021T00919SANB2

SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 19.270.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi, El Kantaoui 4089 Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0002059 E

MF : 2059 E/A/M/000

CNSS : 00026618 - 40

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 8/7/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 23/9/2021 sous le n°21804465 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 27/9/2021, sous le n°202194377 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2019.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

5. Renouvellement du mandat des administrateurs pour trois ans, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2022.

6. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 8/7/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 23/9/2021 sous le n°21804464 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 27/9/2021, sous le n° 202194377 qu'il a été décidé :

1) Renouvellement du mandat du président directeur général monsieur Mourad Mhiri, pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2022.

2) Fixation des pouvoirs du président directeur général.

3) Nomination de monsieur Sami Mhiri directeur général adjoint pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2022.

4) Fixation des pouvoirs du directeur général adjoint.

2021S01019SANB2

SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 19.270.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi, El Kantaoui 4089 Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0002059 E

MF : 2059 E/AM/000

CNSS : 00026618 - 40

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 8/7/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 23/9/2021 sous le n°21804460 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 27/9/2021, sous le n°202194382 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2020.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

5. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

2021S01020SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

USINE NOUVELLE DES PATES ALIMENTAIRES HABIB MELLOULI & CIE

Société anonyme

Siège social : Avenue Habib Mellouli - 4002 - Sousse

Identifiant unique : 0004586H

Montant de l'augmentation du capital social : 23.000.000 TND.

Objet social : La fabrication et la commercialisation des pâtes alimentaires de tous types et notamment les pâtes alimentaires de haute gamme.

Durée : 99 ans,

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale Mixte en date du 21/9/2021 a été déposé au Registre National des Entreprises le 24/9/2021 sous le numéro AC091302021.

Nombre d'actions à souscrire : 230.000 actions nominatives à émettre au nominal et à souscrire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : Cent Dinars Tunisiens (100 TND).

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Les actionnaires auront à toute époque le droit de libérer leurs actions par anticipation.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée.

Les personnes morales seront également représentées par tout mandataire en possession d'un pouvoir spécial.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription de l'augmentation de capital doivent être versés dans un compte indisponible intitulé «Société Anonyme en cours d'augmentation de capital» ouvert sur les livres de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence Av 14 Janvier Khézama Sousse, sous le numéro 089020001632100007 39 et dans un compte indisponible intitulé «Société Anonyme en cours d'augmentation de capital» ouvert sur les livres de la Banque de l'Habitat agence Sousse Ville, sous le numéro 14058058300700058719.

Délai de souscription : six (6) mois à compter de la date de parution de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale Mixte a eu lieu conformément aux dispositions des articles 277 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2021S01027SANB2

Avis aux actionnaires concernant l'opération de souscription à l'augmentation du capital

SOCIETE DE PROMOTION MEDICALE DU SAHEL - SA

"SOPROMES-SA"

SA, au capital de 12 340 600 DT

Siège social : Rue 22 Janvier 1952 Sousse «Immeuble Essada»

Identifiant Unique : 1154997Q

En vertu du PV de la réunion de l'AGE du 12 Août 2021 qui a décidé d'augmenter le capital de la société par des apports nouveaux en numéraires pour un montant global de six millions cinq cent mille Dinars (6 500 000 DT) pour le porter de douze millions trois cent quarante mille six cents Dinars (12 340 600 DT) à dix-huit millions huit cent quarante mille six cents dinars (18 840 600 DT). Cette augmentation du capital sera réalisée simultanément selon les deux modalités suivantes :

1. Première partie : Augmentation réservée aux anciens actionnaires par la création de 30 000 nouvelles actions à libérer en numéraire pour un montant de trois millions de dinars (3 000 000 DT).

2. Deuxième partie : Augmentation par la création de 35 000 nouvelles actions avec renonciation aux droits préférentiels de souscription libérer en numéraires pour un montant de trois millions cinq cent mille dinars (3 500 000 DT) et avec une prime d'émission de cinquante dinars par action nouvelle.

En application des articles 296, 297, 301, 302 et 164 du Code des Sociétés Commerciales ; le conseil d'administration de la société «SOPROMES - SA» Informe ses anciens actionnaires qu'ils possèdent un droit préférentiel de souscription pour la participation à la souscription à la première partie de l'augmentation du capital dont le détail est le suivant :

Le montant de l'augmentation du capital réservé aux anciens actionnaires est de trois millions de Dinars (3 000 000 DT)

Le nombre total des actions nouvelles à souscrire est de 30 000 actions émises au pair à leur valeur nominale de 100 DT à libérer à hauteur de 50% à la date de la souscription.

Le délai de la souscription (irréductible et réductible) est de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis aux JORT

En outre le conseil d'administration informe les anciens actionnaires ainsi que toute personne souhaitant participer à la deuxième partie de l'augmentation du capital qu'Ils ont le droit de souscrire à 35 000 nouvelles actions dans les conditions suivantes :

Prix d'émission : 150 DT l'action (y compris 50 DT comme prime d'émission)

La libération à la date de la souscription de 50% de la valeur nominale de chaque nouvelle action la libération à la date de la souscription de la totalité de la prime d'émission.

Le délai de la souscription est de 30 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT.

Modalité de la libération des sommes d'argents provenant de la souscription à l'augmentation du capital (pour la première et la deuxième partie).

Les fonds provenant de la libération des actions souscrites seront déposés aux banques suivantes :

- Société tunisienne de banque, Sousse avenue Habib Bourguiba

- Attijari Bank, Sousse centre avenue Habib Bourguiba.

Ou directement au siège social de la société "SOPROMES-SA", Rue 22 Janvier 1952 Sousse, immeuble essada 1er étage B-6.

La possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai : oui.

2021S01028SANB2

Société de Promotion Immobilière ELIMRANE

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 DT

Siège social : 2, rue Ibnou Koutaiba - Cité Jardins - 1082 Mahrajene

R.N.E : 0033042 Q

M.F : N°033042 Q/A/M/000

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 septembre 2021 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène 1082 le 16/9/2021 sous le n°21805060, Quittance n°57250, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 21/9/2021 sous le n°202192466, les actionnaires ont décidé à l'unanimité ce qui suit :

Première résolution :

L'approbation du rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2019 rectifiés et les états financiers de l'exercice 2020.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions qui y sont indiquées.

Troisième résolution :

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2020.

Quatrième résolution :

L'approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 rectifié et de l'exercice 2020

Cinquième résolution :

Nomination d'administrateurs et composition du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est composé de :

Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :

Administrateur

COMAR (3ème siège) : 2022

Mr Ahmed Babbou : 2022

COMAR (1er siège) : 2023

COMAR (2ème siège) : 2023

AMEN BANK : 2023

PARENIN : 2023

PGI HOLDING : 2023

Mr Med Samir Ouertatani : 2021

Mr Mahmoud Babbou : 2021

Sixième résolution : (montant des jetons des présences)

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence pour l'exercice 2021.

Septième résolution :

En application des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire prend acte des déclarations des fonctions d'administrateur.

Huitième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes au nom de la société EXPERT PARTNERS S.A.R.L et ce pour période de trois ans à compter de l'exercice 2021.

Neuvième résolution :

L'assemblée générale ordinaire confère à Mr Mohamed Samir Ouertatani, Président Directeur Général ou l'une des personnes que ce dernier désignera, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

2021402363SANB2

"SOCIETE DES CIMENTS DE GABES SA"

Société anonyme

Capital social : 23.559.552 Dinars

Siège social : 75, Avenue Khereddine Pacha - Appartement B15 - 5ème étage 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant unique : 0008232A

Suivant un procès-verbal du Conseil d'administration du 31/3/2021 enregistré à la Recette des Finances Montplaisir - Tunis le 28/4/2021 sous le Qn°M036083 En°21802341.

Il a été décidé de dissocier les mandats de Président du Conseil et celui du Directeur Général.

- Les membres du Conseil d'Administration ont nommé M. Sergio Alves Martins en qualité de Président du Conseil d'administration pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

- M. Majed Athimen a démissionné de son mandat en qualité de Directeur Général Adjoint.

- Les administrateurs ont nommé M.Majed Athimen en qualité de Directeur Général jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui va arrêter les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021.

- Les membres du conseil d'administration ont délégué au Directeur Général M.Majed Athimen, au Directeur Général Adjoint M.Michel Nayah, à M.Thierry Terriere, à M. Wissem Boujemaa, à M.Noureddine Dridi et à M.Abdesslem El Jeri les pouvoirs de signature dans les conditions ont été fixés par le Conseil.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 4/6/2021 et publié le 10/6/2021 sous Bulletin n°118.

2021402371SANB2

SOCIETE MPC PROKIM Industrie

Société anonyme

Au capital de 18.300.000 dinars

Identifiant unique : N°0345844C

Affiliation CNSS : 83974-69

Siège social : Zl. Mghira, rue de Mhamdia, BP175, 2082, Fouchana - Ben Arous

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2020 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 5 Janvier 2021 sous le n°21800052 quittance n°M000868 et dont une copie a été déposée à l'RNE le 22 septembre 2021 dossier n°202193338, l'assemblée a décidé :

La création d'un Comité Permanant d'Audit,

La modification des délais et modalités de convocation des assemblées générales.

2021402372SANB2

«PHOENICIA OLIVE OILS COMPANY»

Société anonyme

Capital social : 700.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassaâ - 2013 - Ben Arous

Identifiant Unique : 1119339K

Suivant l'Attestation d'Enregistrement en date du 14/7/2020 sous n°E2020672.

La SOCIETE TIBA FOODS a cédé 3425 actions au profit de la SOCIETE SOVENA MENA COMPANY S.A

Un exemplaire de l'Attestation a été déposé et publié auprès du Registre National des entreprises le 6/10/2020 sous Bulletin n°237.

2021402380SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

«EXPERT AUTO» SARL

Au capital de 1.800.000 Dinars

Siège social : 8, Rue 8601 - Zone Industrielle Charguia I

ID : 1170664P

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2021 enregistré à la recette des finances de Charguia en date du 23 septembre 2021, sous le n°21707789, quittance n°91456 dont un exemplaire a été déposé auprès du registre national des entreprises «RNE» le 27 septembre 2021 sous le n°202194426, il a été décidé de renouveler le mandat du gérant de la société Mr Faiez Kechaou pour une durée de deux années et ce à partir du 20 septembre 2021, avec les même pouvoirs stipulés à l'article 13 des statuts.

2021R02417SRLB2

Société Laboratoire Tunisien d'Etalonnage et d'Essais «LT2E»

Capital social : 60 000 DT

Siège social : 6, Résidence Golf du Lac, Lac 2

Matricule fiscal : 0341652 DAM000

Registre de commerce : B148901997

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 28 mars 2013 et enregistré à la recette des finances Lac en date de 25 septembre 2013 et sous le n°13707907 quittance n° 78953 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis sous le n°D24493197 en date du 27 août 2013 il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de la cession de parts sociales

- Mise à jour des statuts

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021401595SRLB2

SOCIETE LAB EQUIPMENT

Capital social : 30 000 DT

Siège social : 18, Rue du Brésil 1002 Tunis

Matricule fiscal : 0633155 NAM000

Registre de commerce : B188241998

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 31 octobre 2007 et enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche en date de 29 novembre 2008 et sous le n°8805743 quittance n° 86806 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis sous le n°D24900798 en date du 9 Janvier 2009 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers de 2007.

2021401603SRLB2

SOCIETE LAB EQUIPMENT

Capital social : 51 000 DT

Siège social : 6, Rue Tarak Ibn Zied Mutuelleville

Matricule fiscal : 0633155 NAM000

Registre de commerce : B188241998

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 24 mai 2010 et enregistré à la recette des finances cité Mahrajen en date de 3 juin 2010 et sous le n°10803161 quittance n°59677 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis sous le n°D24900798 en date du 16 Juin 2010. Il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers de 2009

- Désignation d'un commissaire aux comptes.

2021401604SRLB2

SOCIETE LAB EQUIPMENT

Capital social : 51000 DT

Siège social : 6, Rue Tarak Ibn Zied Mutuelleville

Matricule fiscal : 0633155 NAM000

Registre de commerce : B188241998

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi

le 28 mars 2013 et enregistré à la recette des finances Cité Mahrajen en date de 27 juillet 2013 et sous le n°13805019 quittance n°59479 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis sous le n°024900798 en date du 26 décembre 2013 il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de la cession de parts sociales

- Mise à jour des statuts.

2021401605SRLB2

SOCIETE LAB EQUIPMENT

Capital social : 104700 DT

Siège social : 13, Rue Claude Bernard, 3ème étage cité les jardins

Matricule fiscal : 0633155 NAM000

Registre de commerce : B188241998

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 15 avril 2021 et enregistré à la recette des finances cité Mahrajen en date de 27 avril 2021 et sous le n°21802533 quittance n°33923 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°202145754 en date du 16 juin 2021 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers de 2020.

2021401609SRLB2

Changement de l'activité principale et secondaire de la société

«UK DRILLING»

S.A.R.L : au capital de 100 000 DT

Siège social : 22 Rue 8609 B2-5 Charguia 1 - 2035 - Tunis

Matricule fiscal : 1634311 T/P/M/000

CNSS : 612750-01

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 22/9/2021, enregistré à la recette des finances de Charguia à Tunis, le 22/9/2021 sous le n°21707761, Quittance n°M091120 et déposé au registre national des entreprises à Tunis, un seule exemplaire, le 27/9/2021 sous le n°202194403, il a été décidé de changer l'activité principale et secondaire de la société comme suit :

Activité principale : du Contrôle et analyse technique à Forage des puits d'eau

Activité Secondaire : du Forage des puits d'eau au Commerce Art & Mat de Forage.

2021402367SRLB2

HERMES TECHNOLOGIES SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 2.500 Dinars

Siège social : Rue du Lac de Constance - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1566062P

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 24/11/2020 enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis le 31/11/2020 sous Qn°M078184 En°20707063 & Suivant trois (3) Actes de cession de parts du 24/11/2020 & Suivant les Statuts mis à jour du 24/11/2020 enregistrés à la recette des finances le Lac - Tunis le 1/12/2020 sous Qn°M078818 En°20707149.

Les associés ont approuvé les cessions de parts sociales;

Les associés ont décidé de transférer le siège social à Rue du Lac de Constance Les Berges du Lac - 1053 Tunis au 17, Rue Ahmed El Boukhari - Mutuelleville - 1082 Tunis.

Les associés ont adopté les statuts mis à jour tels qu'ils leur ont été présentés

Dont un exemplaire du P.V, des actes de cession et des statuts mis à jour ont été déposés au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1566062P en date du 28/7/2021.

2021402369SRLB2

Société PRO-CONTACT SERVICES Sarl

Siège social : 86 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Khiari 1er Etage 2080 Ariana

MF : 1600180/S/A/M/000

Suivant procès-verbal du 15/9/2021 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 17/9/2021 sous le numéro 21564658 quittance numéro 83598 déposée au registre national des entreprises en date du 24/9/2021 sous numéro 202194144 ; a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Monsieur Raed Ammar en tant que liquidateur.

Les créanciers de la société sont invités à produire les documents de leurs créances au liquidateur dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2021402375SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'un directeur général

VENUS TRADING COMPANY

SUARL au capital de 18.000 Dinars

Siège social : Route Mahdia Km 3.5 cité El AMAL n°28 - Sfax

Identifiant Unique : 728432N/A/M/000

En vertu de la décision de l'associé unique en date du 20 septembre 2021, enregistré à la recette de l'Enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 23 septembre 2021 n° de Quittance M005474 n° d'enregistrement 21805108, et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 23 septembre 2021 sous le numéro 202193740. Il a été décidé la nomination de Monsieur Sofien Atoui en qualité de Directeur général de la société.

2021X01088SRUB2

AUTRES SOCIETES

CRYOCAN BASINCLI KAPLAR TUNISIA

Identifiant Unique : 1641366C

Affiliation CNSS N° 637472-85

Siège social : «Jinen du Lac» Bloc A - App 15-Lac 2 Les Berges du Lac 1053 Tunis

Suivant décision unique du 4 Août 2021 enregistré à la recette des finances de Lac Tunis le 17 Août 2021 sous le n°21705912 quittance n°60519 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Ben Arous le 22 septembre 2021 dossier n°202193326

il a été décidé de transférer le siège social à Jinen du Lac Bloc A - App 15 - Lac 2 Les Berges du Lac 1053 Tunis.

2021402373SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de cession, établi par Imed Ben Ahmed, avocat à la cour de cassation, en date du 10/9/2021, enregistré à la recette des finances Ariana sous le n°21204777 le 23/9/2021 quittance numéro M085402, Mme Aicha Bent Braiek Ben Chaabane Guesmi, cède la totalité de ses parts indivises dans le fonds de commerce, consistant en un jardin d'enfants, sis rue El Beji Messaoudi, Ariana, à sa petite fille Rayene Guizani, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions sont recevables auprès de l'avocat Imed Ben Ahmed, dont l'Etude sise au n°11 avenue Habib Thameur, Tunis.

La présente annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 17/9/2021.

2021T00917FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Boumhal le 18/8/2021 sous le n°21202182 quittance n°M39309 Mr Jalel Ajili CIN 00768203 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité à résidence IKLIL n°3 immeuble (S) Boumhal à la Sté LATIMOBRICOLA, sa gérante Mme Linda Sliti cin n°09610268.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteuse, résidence IKLIL n°2 immeuble (D) Boumhal, dans un délai de 20 jours à dater de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié à Echourouk du 24/9/2021.

2021T00921FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 2 septembre 2021 enregistré à la recette des finances à Hammam Chatt le 20/9/2021 Quittance n°M025932, n° d'enregistrement 21201555 Monsieur Saber Ben Jabelah avec Procuration à Madame Jailila Ben Abdelkrim Rahal (C.I.N n°00328620) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Houssem Eddine Ben Massoud Alamairi (C .I.N. n° 07121833) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis numéro (1A) Immeuble (A) RAYEN Avenue Tounes Lotissement Soliman Riadh Nabeul Exploité «Café Catégorie 1».

Toute opposition doit être déposée entre les mains de Madame Jailila Ben Abdelkrim Rahale à l'adresse du fonds de commerce au dessus dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté le 26/9/2021.

2021R02403FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés en date du 23/9/2021 sous le numéro 21202475 quittance n°046968 Monsieur Karim Ben Ali Ben Mohamed Mzoughi titulaire de la C.I.N n°05437982 a vendu à Madame Basma Bent Ibrahim Ben Ali Sassi épouse Kamel Jaouedi titulaire de la C.I.N n°05428001 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que salon de coiffure pour hommes et parfumerie sis à Avenue Taieb Mhiri cité Taieb Mhiri 2 à Radés.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local sis à Radés.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk et au journal Le Quotidien du 25/9/2021.

2021R02408FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé par le vendeur le 02 et par l'acheteur le 08 septembre 2021, enregistré à la recette des finances Route de Menzeh 9 en date du 16 septembre 2021, quittance n°MO65564, enregistrement n°21203057, la société INTERNATIONAL DE COMMERCE ayant son siège social à l'immeuble HBG, 4ème étage, Rue Ile de Failaka, Cité les Pins, les Berges du Lac II, inscrite au Registre National des Entreprise sous l'Identifiant Unique n°0544269B représentée par son Gérant Monsieur Mohamed Mehdi Bahri a vendu l'ensemble du fonds de commerce lui appartenant situé au local n°R02 situé au rez-de-chaussée du Centre Commercial Manar City sis à l'avenue Abdelaziz al-Saoud El Manar III - Tunis - et destiné à la commercialisation des articles de prêts à porter à la société ULYCOS dont le siège social est situé la Résidence SERIM, Rue du Lac Ghar El Melh - Les Berges du Lac 1- Tunis - Tunisie, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1686880K, représentée par son Gérant Monsieur Mohamed El Arem.

Les oppositions doivent se faire au domicile élu entre les mains de Maître Sonia KHELIFI élisant domicile à l'Immeuble HBG, 5ème étage, Rue Ile de Failaka -les Berges du Lac II et ce dans les 20 jours qui suivent la date de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal «Le Quotidien» du 23 septembre 2021.

2021R02411FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par maître Tarek Hassine, avocat à la cour d'appel, en date du 21/9/2021, enregistré à la recette des finances El Menzah VI, quittance n°089480, n° d'enregistrement 21205770, madame Amel Ghedamsi titulaire de la CIN n°15016351, a vendu à monsieur Slim Berzig, titulaire de la CIN n°09627942, la totalité du fonds de commerce, destiné à l'exploitation en tant que Buvette, sis au n°06 rue de la Liberté Menzah 5 Ariana. Les éventuels créanciers sont appelés à produire leurs créances et toutes oppositions, à l'adresse du rédacteur du contrat de vente du fonds de commerce maître

Tarek Hassine sis au 15 rue Ibn Tafarjine Le Belvédère 1002 Tunis, bureau n°4, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien daté le 28/9/2021.

2021R02413FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à la rue el Jazira le 27/9/2021 quittance n° M054355, enregistrement n° 21202574

Mr Saeid Ben Belgacem Rezguini a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que pâtisserie sis à n°97 rue Sebkha Tunis à Mr Khaled Ben Taeib Ben Khmaiss Ben Rhitia.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 29/9/2021.

2021R02420FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16 septembre 2021 légalisant les signatures des parties en date du 18 septembre 2021 enregistré à la recette des finances Mazzouna le 21 septembre 2021 (n° de quittance : M010334, n° d'enregistrement : 21200413), rédigé par Maître Hechmi Amor avocat à la cour de cassation demeurant 129 avenue Slaïm Ammar Sahloul Sousse, Madame Manel Bent Ahmed Ben Ali Elajroud épouse Mohamed Essayari, pharmacienne carte d'identité nationale n° 08155270 domiciliée 21 rue Hergla Borj Louzir Ariana, a vendu à Mohamed Taha Ben Chakib Ben Mohamed Kraim carte d'identité nationale n°09287056 pharmacien matricule fiscal n°1735545X domicilié rue Mohamed Sadok Bouachour Khézama ouest Sousse, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériel et moral y compris le droit à la location, exploité en tant que pharmacie de vente en détail situé au local commercial n°12-13-14-15 au centre du marché de la ville Mazzouna enregistré au registre national des entreprises sous le n°1448503K.

Toutes les éventuelles oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acquéreur à son domicile précité considéré comme adresse élue et ce dans un délai de 20 jours à partir la parution au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Essahafa» et «La Presse» du 28/9/2021.

2021S01029FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 4-12-2018 rédigé par Maître Jerbi Khaled, avocat demeurant à Sousse, rue sœur Joséphine, enregistré à la recette des finances Hammam Sousse, le 4-11-2020, quittance n°M0077355, enregistrement n°20205329, Madame Zohra Chouchene CIN 02922985, MF n°1612989/S, RC : A9185052012 a cédé à Nawres Ali CIN 12844954, la totalité du fonds de commerce exploité, pour la vente des fruits secs et le commerce spécialisé autre par détail, à Hammam Sousse, boutique n°1 Rue El Maamoune.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours de cette annonce à l'adresse de Zohra Chouchene rue Abdelaziz Karoui Khezma est Sousse.

2021S01034FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP rédigé par Maître Yemna Mabrouk 25 rue Bechir Djaziri Gabès, daté du 10 septembre 2021 et enregistré à la recette des finances Boulbaba El Mrabet le 15/9/2021 reçu n°43931, n° d'enregistrement 21205332, Monsieur Houssem Eddine Ben Nouredine Ben Echatawi Enahali a cédé à Monsieur Sofien Ben Nouredine Ben Echatawi Enahali l'ensemble du fonds de commerce nommé "Café Enahali" situé à la parcelle Sidi Boulbaba Zrig 6072 Gabès Sud et enregistré au registre national des entreprises sous le n°1611224/X.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au JORT à l'adresse du mandataire Monsieur Nouredine Ben Echatawi Enahali cité de la Turquie cité Olympique Sidi Boulbaba Gabès.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" du 18/9/2021.

2021X01064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/9/2021 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 16/9/2021 n° de quittance M063943 et n° d'enregistrement 21202073, Monsieur Mohamed Tayaa Zeidi, titulaire de C.I.N n°11055430, sis à l'avenue Abdallah Ibn Zoubeir n°38 Gremda Sfax, a vendu à Monsieur Mohamed Majd Ayadi, titulaire de C.I.N n°11132818 sis avenue ennour n°14 Chihia Sfax tout le fonds de commerce exploité à la vente de la nourriture, produits de nettoyage et articles ménagers sise route bouzayen km 8 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues dans un délai de vingt jours de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du Maître Ahmed Besbes avocat à Sfax avenue haffouz immeuble anis 3ème étage Sfax, dépassant ce délai toutes les oppositions seront rejetées.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal Le Quotidien le 22/9/2021.

2021X01085FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 16/9/2021 à la recette des finances d'Agareb sous le numéro 21200705 quittance numéro M017843 Zohra Ben Arbia demeurant au 2 rue Borj ennar Sfax titulaire de la CIN n°01064683 a vendu à Wassim Lachhab demeurant à Soualim Agareb Sfax titulaire de la CIN n°

11014032, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de parfums et cadeaux situé dans le local municipal n°33 sis au jardin 14 Janvier Agareb.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 28/9/2021.

2021X01089FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Diar Elwafa Sfax le 23/9/2021 quittance n°68039 n° d'enregistrement 21204610 Mr Jarraya Noureddine titulaire de CIN n°01145284, demeurant à rue Ebnelwalid section 3 maison 4 Gremda Sfax, Identifiant Unique 0332533W, a vendu à la Société Sfax de Forage Société Unipersonnelle, enregistrée au Registre National des Entreprises sous le n°1107768P, siège social Rue de l'Algérie rue Ebn Bédis 3000 Sfax représentée par son Gérant Chtiwi Khalil titulaire de CIN n°08792718, la totalité du fonds de commerce exploité en 2 locaux ouverts sur eux même, le 1er sis à la rue arouj et le 2ème sis à l'angle des rues Arouj et bejéa Sfax, exploité pour la vente et équipement agricole et de travaux.

Les oppositions doivent être envoyés au cabinet du rédacteur du contrat de vente maître Turki Makram avenue Aboulkacem Echebbi Immeuble Ellissa centre n°203 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication au journal officiel.

Cet avis sera publié aux journaux le "Quotidien et Echourouk" le 29/9/2021.

2021X01091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 21/9/2021 et enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 22/9/2021 sous le numéro 21204574 quittance 67659, Madame Trabelsi Henda titulaire de la carte d'identité nationale n°01308785 délivrée 21/6/2016 demeurant à la route el Matar km 4.5 Sfax, a vendu à Monsieur Ben Lassouad Lotfi demeurant à route Sidi mansour km 12 zanka el makteb Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité librairie avec tous les éléments corporels et incorporels exploité au local six au 33 rue Sadok Ghrairi Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur dans le local du fonds de commerce six au 33 rue Sadok Ghrairi Sfax et ce dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié aux journaux quotidien Essabeh et le Temps paru le 28/9/2021.

2021X01092FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 17/8/2021 enregistré à la recette des finances la 15/9/2021 sous le n°21202055 quittance n°M63142, Mr Mohamed Ali Boujelben titulaire de la CIN n°11095818, a vendu à Mme Basma Mahrssi épouse Bachir Zghal titulaire de la CIN n°08407103, la totalité du fonds de commerce exploité entant que : boucherie sis à la route Gremda km 7 Immeuble Rayhana, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à la date de l'insertion de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de l'avocat Maître Lotfi Maazoun sis à la rue Enassria immeuble TEJ bloc B 5ème étage bureau 4 Sfax El Jadida.

Cette vente a fait l'objet de publication au journal quotidien "Essabeh" sous le n°23138 en date du 18/9/2021.

2021X01093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, daté le 22-9-2021 -ayant légalisation de signature le 22-9-2021 et enregistré à la recette des finances Sekit Ezzit le 23-9-2021 sous le numéro 21202014, selon la quittance numéro M047786 entre Monsieur Mohamed Ben Mohamed Ben Mohamed Abida, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 01299267 délivrée le 9-5-2000 et Monsieur Moktar Ben chaben Ben Nasr Magrebi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 09146077 délivrée le 5-2- 2018, monsieur Mohamed Ben Mohamed Ben Mohamed Abida a vendu à monsieur Moktar Ben Chaben Ben Nasr Magrebi le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité dans les locaux situés à Route de Tunis km 7 Sekit Ezzit Sfax, pour l'exercice de vente des fruits secs, non immatriculé au registre de commerce.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de sa parution dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Sa parution est faite au journal Assabah en langue Arabe le 28-9-2021 et au journal le Temps en langue française le 28-9-2021.

2021X01094FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10/9/2021 enregistré à la recette des finances en date du 13/9/2021 sous le n°M030905 ; Madame Chahla Manceri résidente à cité jardin S2 n°9 Sfax a vendu à Monsieur Frikha Ahmed résident route Sidi Mansour km 10 Sfax avec tous les éléments corporels et matériels l'ensemble d'un CAFE «MAC CAFE» sis à la route Taniour km 7 Sfax. Les oppositions se font entre les mains de l'avocat à la cour de cassation maître Noomen Belmabrouk 38 rue Habib Bourguiba 3000 Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal Officiel de la République Tunisienne. Cet extrait a été publié au journal quotidien «ESSABEH» du jeudi le 23/9/2021 page n°12.

2021X01096FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé en date du 02 Août 2021, enregistré à la recette des finances de Nabeul avenue Taieb Mhiri le 10 septembre 2021 quittance n°M057560 Enregistrement n°21203719 la société PAOLA MODE CONFECTION &

COMMERCE SARL, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1630403E, siège social sis au 51 Avenue Jean Jaurés 1001 Tunis, représentée par son gérant Mr Mohamed Soltani titulaire de la CIN n°01482397 délivrée à Tunis le 30 Janvier 2020 a vendu à Mme Rym Ben Amor titulaire de la CIN n°07023489 délivrée à Tunis le 30 Janvier 2020, la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba immeuble Trocadéro à Nabeul pour le prix de huit mille dinars.

Les oppositions seront recevables entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au JORT, toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Achourouk le 16/9/2021.

2021402364FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances El Alia le 22/9/2021 quittance n°M026129 enregistrement n°21200640, Mr Sofien Bessaadi titulaire de la CIN n°05672705 a vendu à Mr Aymen Ben Aissa titulaire de la CIN n°08107541 la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité de Café situé à l'avenue de l'Environnement devant le rond point attenant à la salle des fêtes l'OPERA El Alia avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions devront être faites à l'adresse sus-indiquée dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk et au journal le Quotidien le 26/9/2021.

2021402384FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

«Gérance libre»

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Boumhel le 8/7/2021 sous n°21301961 quittance n°M034869, Mr Noureddine Abidi a loué le fonds de commerce «gérance libre» à Mr Mohamed Dabbebi, la totalité du fonds de commerce service informatique, sis au n°2 résidence ennasim 3 avenue de l'environnement Boumhel.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce dans le JORT à l'adresse de maître Ibtissem Weslati Ben Ghalya 6 rue Bizerte Ben Arous.

Cette publication a été publiée dans le journal quotidien «Alchourouk» le 25/9/2021.

2021R02410FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P daté du 14/9/2021 enregistré à la recette des finances de Radés le 14/9/2021 n° d'enregistrement 21302354 quittance M045423 Mr Samir Soualhi titulaire de la CIN 02592633 délivrée le 02/5/2011 a loué à Mr Moncef Kaaniche titulaire de la CIN n°00537407 délivrée le 7/11/2019 Tout le fonds de commerce sis n°8 rue Malek Ibn Anas 2040 Radés, exploité pour tout commerce pendant un an du 01/10/2021 Au 30/9/2022.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 22/9/2021.

2021R02414FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Sidi Hcine le 22/9/2021 quittance n°M056591 sous le n°21302477 Mme Zakia Ftiti a loué la totalité du fonds de commerce sis à Immeuble A4 Local n°8 Diar Ben Mahmoud Agba 2052 Hrairia Tunis et dont l'activité est Vente prêt à porter et pressing en tant que gérance libre à Mr Fadi Mansouri.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 25/9/2021.

2021R02419FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Maître Yousfi Dhia Avocat à la cour d'Appel de Sousse, titulaire de la carte d'identité 07707741et son matricule fiscal 1370047/G annonce que : En vertu d'un acte sous seing privé daté conclu le 7/5/2021 et enregistré à la recette des finances de Haffouz le 16/9/2021 sous le numéro 21300758 quittance M015418 que Monsieur Wahid Ben Mohamed Ben Tayeb Ayachi titulaire de la carte d'identité numéro 01896712 a donné en location à Monsieur Mohamed Ali Ben Ali Ben Sassi Bahrouni titulaire de la carte d'identité numéro 07536361 un ensemble du fonds de commerce existant à la boutique Avenue Elahed El Jadid sous le nom «Magasin Hiba» Haffouz et ce pour une période de 15 ans commençant le 01/7/2021 et finissant le 30/6/2036, toutes oppositions sont reçues au cabinet du rédacteur du contrat maître Ridha Meskini sis 15 rue Ali Zouawi à Haffouz dans un délai de 20 jours à partir de la publication du contrat au journal officiel de la République Tunisienne, la publication a été effectuée dans deux journaux Echourouk et Le Quotidien le 28/9/2021.

2021S01032FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing, en date du 19/8/2020, enregistré à la recette des finances Bab Souika - Tunis, en date du 3 mars 2021, quittance n°MO12838 enregistrement n°21300586, Monsieur Mohamed Hédi Chérif titulaire de la CIN n°00464331 a loué à monsieur Mohamed Amine Hamdi titulaire de la CIN n°13009166, en tant que gérant de la société الحامدي للخدمات la totalité du fonds de commerce sis à 8, rue Bab Saadoun Tunis et ce pour une année renouvelable commençant le 15 août 2020 et se terminant le 14 août 2021, les oppositions doivent être présentée entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assabeh et Le Temps en date du 23/9/2021.

2021402368FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association Sportive

Nom de l'association : Marsa AQUA WALKING.

Siège social : 17 Rue Ibn Roched Sidi Daoued - La Marsa.

Objet : Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques, et les promouvoir au plus haut niveau sportif et moral

Spécialité : Marche Aquatique

Président : Hatem Dridi.

Secrétaire générale : Sonia Ben Messaoud.

Trésorière : Hayet Boussnina.

Membres : Narimen Ben Messaoud, Lilia Terras, Chokri Atri et Amel Dridi.

2021T00916APSF1

Constitution

Syndic des copropriétaires Résidence «GIT»

Situé à ARIANA

Suivant procès-verbal daté du 30/5/2021 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 4/6/2021 sous le n°053764, et sur l'arrêté de la municipalité de l'Ariana le 01/9/2021 sous le n°3105 il a été constitué le Syndic des copropriétaires Résidence GIT sis à Ariana.

Les fondateurs :

Président : Fakhreddine Khelifa,

Secrétaire générale : Rafiaa Abdellah,

Trésorier : Slah Khamessi,

Membre : Fethi Nejeh.

2021T00920APSF1

Création d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de création d'un GDA en date de 20 août 2021 sous le numéro 5/2021 il a été crée un Groupement de Développement Agricole comme suit :

- Zone d'activité : Douar Laarab - chaaibét,

Secteur : Chtétla,

Délégation : Nibeur,

Dénomination : Elfourat,

Siège social : Chtétla,

- Nom du président du conseil d'administration : Khairidine Elarbi.

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérants.

2021R02407APSF1

Création d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de création d'un GDA en date de 20 août 2021 sous le numéro 6/2021. Il a été crée un Groupement de Développement Agricole Comme suit :

- Zone d'activité : Sidi Midien

Secteur : Sidi Midien

Délégation : Nibeur

Dénomination : Sidi Midien

Siège social : Sidi Midien

- Nom du président du conseil d'administration : Abedelbaki Ben Abdallaziz

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérant.

2021R02412APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association tunisienne pour l'équité, la justice sociale et la dignité humaine.

Son sujet : une association tunisienne des droits de l'homme - citoyenneté - culturel- éducatif développement - social.

Son siège social : 41 Iran Road, bureau numéro 304, Tunisie 1002 LAFIAT.

Ses objectifs :

1- Contribuer à la défense de la dignité humaine, des droits de l'homme, des libertés individuelles et publiques, et des valeurs de justice, d'égalité et de non-discrimination fondées sur le sexe, la religion, la couleur, la race, l'appartenance régionale ou politique, intellectuelle et la ségrégation sociale.

2- Contribuer à la défense des droits politiques, intellectuels, économiques, sociaux et culturels des citoyens et ne pas être scrutés sur leur base.

3- Contribuer à la diffusion de la culture des droits de l'homme, des valeurs de citoyenneté active, d'égalité, de suprématie du droit, des principes de République et de démocratie, la défense des principes d'équité, de justice sociale et de dignité humaine, et plaidoyer sur les enjeux liés aux différents moyens disponibles.

4- Suivi des violations et contribution à l'assistance aux victimes de violations des droits humains.

5- Contribuer au succès du processus de justice transitionnelle en Tunisie, parvenir à la réconciliation nationale, préserver et documenter la mémoire nationale collective, établir des garanties de non-répétition des violations, et passer d'un état de tyrannie à un système démocratique qui consacre l'humain système de droits.

Membres :

Hamza Benaoun : Président

Farid Rahali : le secrétaire général

Makram El Hajri : Trésorier.

2021402169APSF1

2021402383APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de Syndicat Résidence Manaret El Madina

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des propriétaires de la Résidence Manaret El Madina sise à la Nouvelle Médina 3 - Ben Arous, tenu le 29 novembre 2020 et enregistré à la recette des finances El Yasminette en date du 26 mars 2021, sous le numéro 21700753, et suivant quittance M0016042

Et du décret municipal du 17 juin 2021

Le bureau du comité élu est composé de messieurs :

- Sami Kammoun : Président.

- Aymen Sallem : Secrétaire général

- Chokri Ben Hemida : Trésorier

Pour une période d'une année renouvelable à partir du 17 juin 2021.

2021R02416APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son représentant légal demeurant à la rue Houland n°3 Tunis, Immatriculée aux RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Bouchama Ben Khemaies Abassi, Titulaire de la CIN n°05557050 demeurant à Hergla 20 rue de Bizerte.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

Des parts indivises d'une superficie 475.5 parts, du titre foncier n°17289 Sousse, parcelle n°B1499, d'une superficie totale de 3804 m² consistant en un terrain nu, situé à Hergla.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 25/10/2021 à 9h.

Mise à prix :

Quatre-vingt cinq mille cinq cents quatre-vingt dix Dinars (85.590,000D) après abattement de 40 % de la mise à prix initiale, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S01017VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son représentant légal, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Asma Bent Salem Dhifallah, Titulaire de la CIN n°09272822, demeurant à rue à la Slaheddine Bouchoucha Kalaa Kebira Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

Des parts indivises 110 parts, (110 parts / 9280 parts) revenant à Madame Asma Dhifallah, titre foncier n°3682 Sousse, consistant en un terrain nu, situé à Kalaa Kebira, d'une superficie de 110 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 25/10/2021 à 9h.

Mise à prix :

Onze mille huit cents quatre-vingt Dinars (11.880,000 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S01018VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RN E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Habib Ben Mohamed Ben Zid, titulaire de la C.I.N n°04143386 demeurant à rue Hédi Khéfacha Jammal.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°29799 Monastir, parcelle n°1 et 2, situé à rue Hédi Khéfacha Jammal, d'une superficie de 293 m², se compose d'un appartement au premier étage avec un escalier sous l'indivision se compose d'un immeuble de deux étages.

L'appartement d'une superficie de 181 m² avec couloir de 17 m² donnant sur une terrasse non couverte de 80 m², composé d'un séjour, 3 pièces, salle de bain, cuisine et terrasse.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 27/10/2021 à partir de 9h.

Mise à prix :

Cent soixante dix neuf milles quatre cent quatre-vingt deux dinars (179.482,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S01022VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RN E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Faouzia Bent Ameur Ben Arous, titulaire de la C.I.N n°0414032 demeurant à la rue Hédi Khéfacha Jammal.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°35372 Monastir, situé à Jammal, d'une superficie de 302 m², consistant en un terrain nu destiné à la construction, n°11 du lotissement approuvé.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 27/10/2021 à partir de 9h.

Mise à prix :

Trente neuf milles deux cents soixante dinars (39.260,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S01023VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RN E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame, Faouzia Bent Ameur Ben Arous, titulaire de la C.I.N n°0414032 demeurant à rue Hédi Khéfacha Jammal.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°82452 Monastir, situé à Jammal, d'une superficie de 1185 m², consistant en un terrain nu destiné à la construction, n°13 du lotissement approuvé et de vocation sociale d'activités culturelles.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 27/10/2021 à partir de 9h.

Mise à prix :

Cent soixante dix sept milles sept cents cinquante Dinars (177.750,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S01024VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie SA en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Abdelfattah Ben Mohamed Loghmari, Titulaire de la CIN n°05543647, demeurant à 117 rue Erriadh M'Saken.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama - Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

Des parts indivises 8 parts, (8 parts /88 parts) correspondant à 481 m², du titre foncier n°83576 Sousse, parcelle n°7, d'une superficie totale de 5300 m² consistant en un terrain nu, situé à M'Saken.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 28/10/2021 à 9h.

Mise à prix :

Cent un mille cent quatre-vingt un dinars 816 Millimes (101.181.816 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S01025VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, RNE n°00221M, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Hamed Ben Mohamed Zadam, Titulaire de la CIN n°04110255 demeurant à Jemmel 45 rue Hassen Touhami.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, MF: 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

1- La totalité du lot n°27, objet du Titre Foncier n°74854 Sousse, consistant en un terrain destiné à la construction, d'une superficie de 704 m², sis à Sidi Abdelhamid route de Monastir Sousse.

2- La totalité du lot n°13, objet du Titre Foncier n°74852 Sousse, consistant en un terrain destiné à la construction, d'une superficie de 660 m², sis à Sidi Abdelhamid route de Monastir Sousse.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse le 28/10/2021 à 9h.

Mise à prix :

1- Lot du titre foncier n°74854 Sousse : Quatre cent quatre vingt douze mille huit cent dinars (492.800.000 D).

2- Lot du Titre Foncier n°74852 Sousse : Trois Cent Soixante Trois Mille Dinars (363.000, 000 D).

Total : Huit cent cinquante cinq mille huit cent Dinars (855.800, 000 D) avec les honoraires de saisie.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S01026VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE société anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996.

En la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Nouira Tunis. Direction régionale sis à 14 janvier hammam Sousse.

Partie saisie : la société Ali Youssef et fils, débiteur hypothécaire, société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce de tribunal de première instance de Sousse sous le numéro B115962001 ,dont le siège social est à Msaken, n°112 rue 1er juin 1955

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour, domicilié à route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété sise à Msaken gouvernorat de Sousse d'une superficie de 2327 m², objet du titre foncier n°113343 Sousse dénommé «GHARS BOUJNEH».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de deux cent trente deux milles sept cent dinars (232.700.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu jeudi le 4/11/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 9 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2021S01030VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble suite à une saisie immobilière

Cabinet maître Mahdi Louati

Avocat

Rue Ahmed Aloulou immeuble Sirine 3ème étage bur 302 Sfax

Tel/Fax 70032360

MF : 1365061/W/A/P/000

Le poursuivant : Ahmed Chaker, retraité, titulaire de la CIN n°98538386 demeurant à route Gremda km 4 Sfax, son domicile à l'étude de son avocat maître Mahdi Louati, rue Ahmed Aloulou immeuble sirine 3ème étage bur 302 Sfax.

Le saisi : Ali Eleuch (débiteur), bijoutier, titulaire de la CIN n°85289754, demeurant à rue Alrbai entrée Loumi n°13 Sakiet ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mahdi Louati, avocat, rue Ahmed Aloulou immeuble sirine 3ème étage bureau 302 Sfax.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite à une saisie immobilière faite par maître Norhene Haj Taieb huissier de justice sous le num 6353 le 23/8/2021 sur toute la propriété non enregistrée située en bordure d'un embranchement traversant Taniour Km 4 au niveau de la Mosquée Saadallah, à droite de la direction de la ville de Sfax. C'est un terrain d'une superficie d'environ 117 mètres carrés, est bordée par le sud le reste de la propriété du saisi et entrée, à l'est et nord Ahmed Eleuch et à l'ouest Kamel Loumi, et cette parcelle contient un bâtiment couvert, qui est une usine exploitée dans l'activité de fabrication de bijoux, d'une superficie d'environ 70 mètres carrés, son sol est couvert de carrelage et équipé d'éclairage électrique et d'eau potable.

Mise à prix : tout le saisi est fixé à soixante six mille cinq cent dinars (66.500.000) terre et construction auxquels s'ajoutent les frais fixés qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi le 25/10/2021 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du tribunal de première instance de Sfax sise à rue Victor Hugo Sfax.

Visite de l'immeuble : la visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est 22.166.666 dt par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2021X01087VEPA1

Adjudication sur saisie immobilière

Maître Abderazek Bellaaj

Avocat à la cour de cassation

16 Rue Taher Sfar, Bab bhar, 3000 Sfax

Les créanciers saisissants : Samir Shaour et Leila Lajmi, en qualité de créanciers, élisant domicile au bureau d'avocat Maître Abderazek Bellaaj.

Le débiteur saisi : Mohamed Masmoudi, propriétaire, élisant domicile au bureau d'avocat Maître Mohamed Abid, 26 avenue Léopold Senghor, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abderazek Bellaaj, 16 Rue Tahar Sfar Bab Bhar 3000 Sfax.

Immeubles saisies : 1) le tiers dans l'indivision de l'appartement sis à la route Sidi Jilani entre la route el Ain et la route l'Afrane, à droite du côté de la route el Ain situé au premier étage, numéro A3, d'une superficie 96,5 mètres carrés environ composé de 3 chambres et d'un espace central spacieux, et d'une cuisine qui ouvre sur une cour et d'une salle de bain équipée dans une location à «Adel Moubarak» pour un loyer de quatre cents dinars (400, 000) par mois, 2) le tiers dans l'indivision dans le magasin situé au rez-de-chaussée donné en location «Taysir Kallel» dans le loyer de trois cents dinars (300.000) par mois exploité dans le commerce destiné aux vêtements de prêt-à-porter, d'une superficie de 15 mètres carrés environ.

Les parties saisies font partie de l'immeuble sis à l'adresse sis indiquée limité au Sud par une ruelle de 5 mètres de large, à l'Est par «Taher Turki» (immeuble Isra), et à l'Ouest de l'entrée à l'immeuble et au Sud à la route de l'Afrane et la route el Ain.

Mise à prix : Elle a été évaluée par l'expert «Mohamed walha» sur ordonnance sur l'enquête du président de première instance n°7099 du 11/8/2021 à trente cinq mille dinars (35.000.000) pour le tiers de l'appartement et dix-sept mille dinars (17.000.000) pour le tiers du magasin.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi 25/10/2021, à la chambre des criées à partir de 9h du matin au siège du Tribunal de Première Instance de Sfax, rue Victor Hugo.

La visite de l'immeuble : la visite est ouverte tous les jours selon l'horaire administratif. La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et consigné le tiers (1/3) du montant de la mise à prix. Les étrangers doivent être munis de l'autorisation préalable du gouverneur.

Toute personne intéressée d'une plus d'information de consultez le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Abderazek Bellaj qui est en charge du suivi, situé à l'approche Taher Sfar, numéro 16. Bab Bhar 3000 Sfax.

2021X01103VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Bureau Maître El May Slah

Avocat à la cour de cassation

09 rue Tripoli Bizerte

Tel : 53.802.888

Requérant : Aycha El Rafrafi domiciliée à rue el Riyadh Ras - Jebel élu son domicile chez l'étude de son avocat Maître El May Slah ; sis à 09 Rue tripoli Bizerte en sa qualité de créancier saisissant hypothécaire.

Débiteur saisi : Monsieur kboubi Meherz Ben Brahim demeurant cité Rayahine Rafraf Bizerte.

Avocat pour suivant : Maître El May Slah ; avocat à la cour de cassation 9 rue Tripoli Bizerte.

Immeuble saisi : il s'agit d'un terrain agricole d'une superficie globale de 5282 m² sur lequel est bâtie un garage de 700 m² objet du titre foncier 27026 Bizerte dénommé «Mehrez» selon évaluation de l'expert Mohamed Fawzi Ben Aissa suivant son rapport du 18/12/2020 et en vertu d'une ordonnance sur requête n°42316 rendu le 5 décembre 2018 par le président du tribunal de première instance de Bizerte.

Mise à prix : Elle a été fixée à la somme de deux cent quatre vingt quatre mille huit cent quarante quatre dinars (284.844, 000) après rabaissement de prix de 40% frais en sus et qui seront fixé le jour de l'audience.

La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après consignation du tiers du prix.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 9/11/2021 à partir de 9 h du matin, devant la chambre des criées du Tribunal de première instance de Bizerte.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs.

La consultation du cahier des charges peut se faire soit au greffe du Tribunal de première instance de Bizerte soit en l'étude de Maître El May Slah sis à 09 rue tripoli Bizerte

Observation : toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2021402291VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de l'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES «UIB» Société Anonyme ayant son siège social au 65 Avenue Habib Bourguiba Tunis, Matricule Fiscal n°002708Q, en sa qualité de Créancier Hypothécaire, élisant domicile chez son avocat Maître Mohamed Maher Snoussi, sis au 5 Rue de Riadh Mutuelleville Tunis.

Contre la partie saisie : Monsieur Mahmoud Ben Mongi Gharbi, demeurant au 7 Rue Sarraj Taoufik Tunis, dont la profession est rédacteur à l'Office National du Tourisme Tunisien, en sa qualité de débiteur hypothécaire, CIN n°00370881.

A la diligence de : Maître Mohamed Maher Snoussi, Avocat à la cour de cassation, sis au 5 Rue de Riadh Mutuelleville Tunis, Matricule Fiscal n°439226 B.

Immeuble à vendre consiste en : la totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi, soit 196.22 parts du titre foncier n°206011 Tunis, créé le 25 mars 2021 suite à la distraction de plusieurs titres du titre mère n°188051 Tunis à la suite d'un jugement de partage rendu par le Tribunal immobilier le 01 juillet 2020 sous le n°1815, en vertu duquel les parts indivises revenant au débiteur saisi et celles revenant à sa sœur Latifa ont été intégrées dans la parcelle n°2 d'une contenance de 362m² et ont fait l'objet d'un titre foncier distinct, en l'occurrence le titre n°206011 Tunis, dont 264 parts reviennent au Débiteur saisi.

L'immeuble est situé au 7 Rue Ibn Sarraj via l'avenue 9 Avril Tunis; il est délimité au Sud par une villa et le mausolée Sidi Abdallah Cherif, à l'Est une villa, au Nord une villa et à l'Ouest Rue Ibn Sarraj. Ces parts indivises consistent, selon le rapport d'expertise et les déclarations du débiteur faites devant l'expert, en un café en cours de travaux de restauration composé d'une salle avec deux WC, une petite chambre d'informatique, un restaurant sur la partie arrière, deux WC, un hall, un dépôt extérieur outre une terrasse d'une superficie de 196 m² environ, exploités par le débiteur saisi, composés de toutes les commodités et installations. L'immeuble fait partie du plan d'aménagement de Tunis et est à usage d'habitation, commercial et administratif.

Les constructions, accessoires et espaces dépendants dudit immeuble relèvent du patrimoine, la structure est faite selon les prescriptions d'usage, les murs en pierres et briques les toits en béton armé, avec des arcs, le parterre en carreaux céramiques et marbre première qualité, étant précisé que la construction requiert des travaux d'entretien et de maintenance.

Il a été permis à l'expert de constater que l'immeuble fait l'objet d'un droit au bail selon les déclarations du débiteur qui exploite un café en cours de restauration à la date de l'expertise.

Mise à prix : Quatre cent quatre vingt mille sept cent trente neuf (480.739,000) Dinars. Les frais judiciaires seront comptés en sus.

Date et lieu de la vente : La vente de l'immeuble ci-dessus détaillé aura lieu le 26 octobre 2021 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis à partir de 9 heures du matin.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures du matin. Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le gouverneur pour les non tunisiens.

2021402366VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : Qatari National Bank Q.N.B. (Ex Tuniso-Qatari Bank) en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise rue cité des sciences Tunis, Registre de commerce Tunis n°B122251996. M.F : 014247 W.

En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : 1- Moez Ben Abderrazak Ben Abdellatif Karray C.I.N n°08407377, demeurant 3 Rue Bhira. Cité El Bassatine 2036 Soukra Ariana son domicile élu au cabinet de son avocat Maître Morched Tarifa sis 24 Rue de Marseille 2ème étage bureau n°04 Tunis.

En sa qualité personnelle de créancier saisi et en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société AFRIBAT et de la société SMBC.

2- Izdihar Ben Abdallah Ben Mohamed Ghorbel épouse Moez Karray C.I.N n°08155265, demeurant 3 Rue Bhira. Cité El Bassatine 2036 Soukra Ariana. Son domicile élu au cabinet de son avocat Maître Morched Tarifa sis 24 Rue de Marseille 2ème étage bureau n°04 Tunis.

En sa qualité de caution hypothécaire et copropriétaire selon le régime des communautés des biens entre les époux.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation. 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

Il consiste en un local d'habitation de 2 niveaux un rez-de-chaussée un étage. Qui se situe à la résidence «Diar Chikh» villa n°1 rue 117 venant de l'avenue du Maghreb Arabe La Soukra gouvernorat de l'Ariana objet du titre foncier n°56200 Ariana d'une superficie de 323 m² dénommé «DIAR CHIKH 1».

Cette villa est composée d'un rez-de-chaussée qui contient un salon, une cuisine équipée, une salle de bain et un escalier menant au 1er étage qui est composé de deux chambres, une salle de bain, une suite parentale avec une salle de bain et un dressing. La superficie de toute la villa est de 213 m² environ.

Les murs de la villa sont en brique de double cloison d'une épaisseur de 35 Cm, le toit est en dalle. Les portes sont en bois les fenêtres en aluminium. Le revêtement du sol est en marbre local et en gré. Les plafonds sont en staff en plâtre. Les murs et le sol de salle de bains et de la cuisine sont en gré de qualité. La villa est équipée de toutes les commodités sanitaires et électriques. L'immeuble se situe derrière le club de la garde nationale sur l'avenue Fattouma Bourguiba Soukra dans une zone ou se trouve des locaux et résidence de haut standing.

Tout l'immeuble est équipé de l'électricité, de l'eau potable, le gaz naturel, le téléphone et le réseau d'assainissement.

Mise à prix :

Sept cent quatre vingt quatre mille et quatre cent dinars (784.400,000) hors frais.

Date et lieu de vente :

Le lundi 1 novembre 2021 à partir de 9 Heures au tribunal de première instance de l'Ariana.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021402370VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère instance de Sfax 1

Avis de répartition de deniers

Affaire n°635/2021

Par décision du juge chargé de la répartition des deniers au tribunal de 1ère instance de Sfax1, en date du 22 septembre 2021, dans l'affaire n°635/2021, il a été décidé l'ouverture de la procédure de répartition du montant provenant de la vente des biens saisis de la SOCIETE GENERAL BATIMENT suite à la requête déposée par Maître Tarek Ben Fredj, Avocat, au nom de LA SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL «SOTEMAIL» après consignation à la caisse des dépôts et consignations, en vertu du reçu n°M022382 en date du 5/7/2021.

Tout créancier qui envisage de participer à la répartition du prix doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT, tous les documents justifiants sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et 468 du CPCC.

2021S01021VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de première instance de Sfax

Le Juge chargé de la distribution des deniers au tribunal de première instance de Sfax dans l'affaire n° 634 a rendu son ordonnance prononçant l'ouverture des procédures de distribution des deniers consignés à la Caisse des Dépôts et des Consignations sous le n°M015487 en date du 15/4/2021 d'un montant de 4254,644 d en vertu de la requête de distribution des deniers déposée par Maître Slim Bouassida agissant au nom de sa mandante Société du Transport Zouari contre la débitrice Naima Bent Abdelhamid Maalej épouse Moez Trabelsi. Ainsi que le reste des créanciers déclarés d'après l'ordonnance sur requête de consignation des deniers.

Par conséquent et conformément aux dispositions de l'article 468 du c.p.c.c qui édicte : Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

Cet avis a été rendu conformément aux deux articles 466 et 467 du c.p.c.c.

2021X01095VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination d'un Séquestre de justice Société Immobilière Camelia, SARL

Capital social : 150 000 dt

Siège social : 7 Rue Hooker Doolittle, Tunis

Identifiant Unique : 1134596 Q

En vertu de l'Ordonnance rendue du tribunal de première instance de Tunis en date du 20 septembre 2021 dans le dossier n°71, il a été décidé :

- La désignation de l'expert Mr Montassar Mansouri en tant que Séquestre de Justice de la Société pour superviser l'administration de l'entreprise et préserver ses bénéfices et ses biens jusqu'à fin du motif.

Les déclarations des créanciers seront reçues à l'adresse du bureau de l'expert :

Immeuble Malek Centre bureau B 5-2 Centre Urbain Nord 1082.

Tel : 22 100 099

2021402379VEPA2

Appel d'offres pour la cession de la société BIOFREEZ

(Totalement exportatrice)

Sise à la zone industrielle de Béja

Le commissaire à l'exécution Mr. Slah Guedouar lance un appel d'offres pour la cession de la société BIOFREEZ.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est invitée a retirer le cahier des charges auprès du bureau du commissaire à l'exécution sis au 2 bis rue de l'argentine immeuble Argentina 5ème étage bureau n°4 moyennant le paiement d'un montant non restituable de 500 dinars.

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le 30 octobre 2021.

Pour toutes informations contactez le 71.841.014 ou 58.370.267.

2021402381VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

SOCIETE LUBRIFIANTS APPLICATIONS DIVERSES

S.A. au capital de 26 489 070 Dinars

Siège social : 16 Rue Annaba ZI B Arous 2013

IU : 941750TAM000

Suite à la tenue du conseil d'administration de la société LAD SA en date du 20/8/2021, il a été décidé ce qui suit :

- Convoquer une assemblée générale extraordinaire en date du 25/10/2021 et fixer son ordre du jour et ce conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021R02409SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société mutuelle de base des services agricoles

«Ettaaouen El Filahi» de Nabeul

Société anonyme

Capital social : 3290 dinars

Siège social : 63 Avenue Om Kalthoum Nabeul

Matricule fiscal : 39642 L/M/P/000

CNSS : 130767-11

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base des services agricoles de Nabeul a l'honneur d'inviter tous les adhérents de la société à assister à l'assemblée générale extraordinaire en réponse au premier appel le 3 novembre 2021 à 9 h du matin au siège de la société mutuelle pour examiner l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour de la carte d'identification fiscale.

- Extension de la zone d'intervention.

- Détermination du capital minimal d'une valeur de 1500 DT.

- Diminution du capital suite au décès d'adhérents et retrait d'adhérents.

- Augmentation du capital.

2021R02415SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEHDOUI DE PROMOTION IMMOBILIERE

S.A au capital de 9.741.855 dinars

S.S : Av George Gorce Sousse

RNE : 1032133W

Messieurs les actionnaires de la société Mehdoui de promotion immobilière sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 23/10/2021 à 12 heures au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de l'activité du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et des états financiers de l'exercice 2020.

2) Quitus aux administrateurs.

3) Nomination membre du conseil.

4) Nomination d'un commissaire aux comptes.

5) Questions diverses.

2021S01015SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TOURISME HOTEL SAMARA

SA au capital de 5.078.985 dinars

SS : av George Gorce Sousse

RNE : 004759 L

Messieurs les actionnaires de la société de tourisme SAMARA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 23/10/2021 à 11 heures au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de l'activité du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et des états financiers de l'exercice 2020.

2) Quitus aux administrateurs.

3) Nomination membre du conseil.

4) Nomination d'un commissaire aux comptes.

5) Questions diverses.

2021S01016SANB3

Convocation

SOCIETE CENTRE D'ANIMATION SAMARA

CASINO SAMARA

MF : 455922L/A/M/000

RC : 163931996

Suite à la demande du conseil d'administration de la société réuni le 23/9/2021, tous les actionnaires de la société centre d'animation «CASINO SAMARA» sont convoqués à l'assemblée ordinaire le 28/10/2021 au siège de société Boulevard 14 Janvier 2011 Sousse à 10h du matin pour délibérer l'ordre du jour suivant :

- Rétablissement juridique de la société

- Pouvoir au directeur général Adjoint

- Rémunération du présent directeur général (P.D.G) et identifier ses charges.

- Questions diverses.

2021S01035SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Polyclinique Sfax Médina

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société POLYCLINIQUE SFAX MEDINA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 29 octobre 2021 à 18h à l'hôtel PLAZA (MOVINPIK) angle rue Khaled Ibn Walid et rue de Ribat Beb Bhar Sfax et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les Résultats de l'exercice 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

4- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers de l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions règlementées par l'article 200 du code des Sociétés commerciales.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2020.

8- Quitus au président directeur général pour l'exercice 2020.

9- Quitus au directeur général adjoint pour l'exercice 2020.

10- Approbation des états financiers consolidés pour l'année 2020.

11- Election des membres du conseil d'administration pour les exercices 2021-2022-2023.

12- Divers.

Observation : Afin d'assurer la sécurité de tous les participants, toute personne qui assistera à l'assemblée générale doit se conformer à toutes les dispositions préventives hygiéniques telles qu'approuvées par les dispositions légales en vigueur, et toute personne qui n'applique pas ces dispositions ne sera pas autorisée à assister aux travaux de l'assemblée générale.

2021X01097SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société «SOLARTECH-SUD»

SA au capital de 597.500 Dinars

Siège social : Immeuble KENZET Bloc A App A2. Rue Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac

Identifiant unique : 1137306C

Messieurs les actionnaires de la société SOLARTECH-SUD SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 12/11/2021 à 10h à l'immeuble KENZET Bloc A App A2 Rue lac Victoria 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020

2. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2020

4. Approbation des conventions couvertes par l'article 200 du code des sociétés

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020

6. Affectation des résultats de l'exercice 2020

7. Fixation des jetons de présence

8. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la société SOLARTECH-SUD SA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 12/11/2021à 11h à l'immeuble KENZET Bloc A App A2. Rue Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Application des dispositions de l'article 338 du code des sociétés commerciales.

2. Augmentation de capital

3. Mise à jour des statuts

4. Questions diverses.

2021402365SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire le 28 octobre 2021

Société Clinique la Rose S.A

Rue de la bourse les jardins du Lac 2 - Tunis

MF : 856948 C/A/M/000

Les actionnaires de la société Clinique La Rose sont invitées à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 28 octobre 2021 à l'administration de la clinique à 19h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la continuité de l'exploitation conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

2- Pouvoirs pour formalités.

2021402374SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

COMPTOIR TUNISIEN COMMERCIAL DE TEXTILE COTUCOTEX

SA au capital de 50.000 dinars

Siège social : 56, Av. De La Liberté, Tunis 1002

MF : 5936PAM000

Messieurs les actionnaires de la Société Comptoir Tunisien Commercial de Textile «COTUCOTEX» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le samedi 30 octobre 2021 à 11H du matin au siège de la Sté SONIT cité Erriadh, Ksar Hellal, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Ratification des modes et des délais de convocation.

2/ Approbation du retard dans la tenue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à examiner les états financiers des années 2004 à 2020.

3/ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux exercices de 2004 à 2020.

4/ Lecture des rapports des commissaires aux comptes des exercices de 2004 à 2020.

5/ Examen et approbation des Rapports des commissaires aux comptes pour les mêmes exercices.

6/ Distribution des dividendes.

7/ Quitus aux administrateurs pour les exercices de 2004 à 2020.

8/ La dissolution anticipée de la société.

9/ La nomination d'un liquidateur et la détermination de ses prérogatives.

10/ Questions diverses.

2021402376SANB3

Convocation à l'AGO

SERVICOM HOLDING SA

Capital social : 2.200.033 DT

S.S : 65 Rue 8601 Zl Charguia 1 Tunis 2035

I.U : 1292183C

Les associés de la société Servicom holding sont invités à assister à l'AGO le 29/10/2021 à 11 h au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retord de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des exercices 2017 et 2018 en dehors des délais réglementaires,

2. Lecture du rapport de gestion individuel et consolidé pour les exercices 2017 et 2018,

3. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour les exercices 2017 et 2018 ;

4. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour les exercices 2017 et 2018,

5. Approbation des états financiers individuels et consolidés des exercices 2017 et 2018,

6. Quitus aux administrateurs,

7. Affectation du résultat des exercices 2017 et 2018,

8. Approbation des conventions prévues par les articles 200, 205 et 475 du CSC,

9. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes de la société,

10. Pouvoirs.

2021402377SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre foncier

Mme Gazala Karmandi, titulaire de la carte d'identité Nationale n°00051320 délivrée le 21/10/2008 avec procuration de Mr Hassen Chaeib demeurant à Ardh Ben Chaabane la Marsa Sud Tunis annonce la perte du certificat n°23618 du titre foncier n°160207 Tunis nommé (Saada) sis 5 Rue 10 Cité Naser Tunis.

2021R02418DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Noureddine Ben Nasr Ben Mohamed Naffeti titulaire de la CIN n°04178216, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/10492 objet du titre foncier n°59849 Monastir sis à Imadet Amiret Touazra délégation Moknine, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Beni Hassène sous n°123 le 20/9/2021.

2021S01031DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Latifa Ben Mohamed Ridha Ben Hassine Ben Salem titulaire de la CIN n°04155949, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/57184 du 8/02/2017, objet du titre foncier

n°60625 Monastir sis à délégation Béni Hassène, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Beni Hassène sous n°125 le 24/9/2021.

2021S01033DIVD2

Avis

Mme Sajiaa Fendri, Laila Charfeddine et son frère Rafik déclarent avoir perdu leurs titres de propriété d'une maison située à la route Edaier km 4 et ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera accepté après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2021X01081DIVD2

Avis

Monsieur Abd Rahmen Ben Abou el Anwoir Sayeh annonce qu'il possède un terrain de superficie de 641.87 m² sis à la route Mahdia Sakit el Dair km 7 Sfax.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2021X01082DIVD2

Avis

Madame Naima Bent Mhamed Msahed annonce que son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 420 m² situé à Route Sebii km 10 Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être s'adressée au bureau de maître Sallemi Ahmad situé à Rue des huissiers Ruelle 13 n°5 ville antique Sfax ; dans les délais légaux.

2021X01086DIVD2

Avis

Je soussigné Mr Lani Ridha titulaire de CIN 0500636 délivrée à Tunis le 15/3/2018 déclare la perte d'un titre de propriété sous le numéro 35984 de la propriétaire Lania Saida, décédée et numéro 35986 au Nom de Mme Hana Dabia objet du Titre de propriété n°9886 Tataouine en tant qu'héritier et propriétaire du bien et intervenant.

Les objections sont acceptées au Cabinet de Notariat (Maître Boufalgha Naceur) situé au 1 Rue El Jabel Tataouine.

2021X01090DIVD2